



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2020



Table des matières

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal	3
Commission des finances	3
Commission de gestion	3
Séances du Conseil intercommunal résumé des décisions	3 - 4 - 5

Comité de direction

Composition	5
Activités du Comité de direction :	5 - 12
Régionalisation de l'épuration	5 - 7
Les travaux d'entretien et de rénovation	7 - 9
Organisation de la sécurité dans le périmètre de la STEP	10 - 11
Diagnostic pour grands consommateurs d'énergie	11
Entretien des installations et des collecteurs	11 - 12
Visite préfectorale - Cour des comptes	12

Un peu d'histoire

Notre association a 50 ans	12 - 14
Et notre station d'épuration a 40 ans	14 - 15

Administration générale

Informatique	15 - 16
--------------	---------

Ressources humaines

Personnel - situation au 31 décembre 2020	16
COVID 19 - plan de pandémie STEP	16
Formation du personnel	17

Quelques chiffres

Les faits marquants	17 - 18
Résultat des analyses	18 - 19
Bilan annuel des boues et déchets	19
Bilan énergétique	20 - 22

Quelques remarques & Conclusions

L'avenir de la station d'épuration actuelle	22 - 23
Les eaux parasites & les eaux pluviales	23
Conclusions	23

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2020.

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal

Président	M. Jean-Paul Besson
Vice-Président	M. Thierry Genoud
Scrutateurs	Mme Monique Bersier
	M. Antoine Nicolas
Scrutateurs suppléants	M. Dario Sicuranza
	M. Stéphane Gabriel
Secrétaire	M. Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances
Mme Laurence Pinel
Mme Antonella Salamin remplacée le 26 novembre 2020 par M. Eric George
M. Cédric Marzer remplacé le 9 juillet 2020 par M. André Darmon
M. Laurent Dorand
M. Olivier Dutruy
M. Rasul Mawjee
M. Daniel Richard

Commission de gestion
M. Edgard Creteigny
M. Jean-Claude Bays est remplacé le 26 novembre 2020 par M. Dominique Gafner
M. Jean-Mario Gasparetto
M. Frédéric Guenin
M. Marc-Olivier Lequint
M. Philippe Menoud est remplacé le 26 novembre 2020 par Mme Valérie Issumo
M. Michael Rohrer

Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en séance ordinaire.

En raison de la pandémie liée au COVID19, ces séances se sont déroulées à la salle polyvalente de Montoly à Gland, celle-ci permettant de respecter la distance sociale entre les membres du conseil intercommunal avec le port obligatoire des masques.

Séance du 9 juillet 2020 à Gland

Election d'un membre au comité de direction en remplacement de Mme Joëlle Sala Ramu, démissionnaire (Région 1 : Dully - Bursinel)

M. Claude Molteni, municipal à Dully, est élu, à l'unanimité, membre du comité de direction avec effet au 9 juillet 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016-2021.

Election d'un membre au comité de direction en remplacement de M. Yves Ravenel, démissionnaire (Région 4 : Trélex - Givrins - Saint-Cergue)

M. Cédric Marzer, municipal à Trélex, est élu, à l'unanimité, membre du comité de direction avec effet au 9 juillet 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016-2021.

Nomination d'un nouveau membre à la commission des finances

M. André Darmon, municipal à Genolier, est élu, à l'unanimité, membre de la commission des finances avec effet au 9 juillet 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016-2021 en remplacement de M. Marzer, élu au comité de direction.

Préavis no 25 relatif aux comptes de l'exercice 2019

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2019, soit :
 - a) le compte de fonctionnement ;
 - b) le bilan ;
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2019 ;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2019.

Préavis no 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 765'300.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Nomination du président du conseil intercommunal

M. Jean-Paul Besson, président actuel, est réélu par acclamations.

Séance du 26 novembre 2020 à Gland

Nomination d'un membre de la commission des finances en remplacement de Mme Antonella Salamin, démissionnaire

M. Eric George, municipal à Bursinel, est élu, à l'unanimité, membre de la commission des finances avec effet au 26 novembre 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016-2021.

Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Jean-Claude Bays, démissionnaire

M. Dominique Gafner, municipal à Saint-Cergue, est élu, à l'unanimité, membre de la commission de gestion avec effet au 26 novembre 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016-2021.

Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Philippe Menoud, démissionnaire

Mme Valérie Issumo, municipale à Marchissy, est élue, à l'unanimité, membre de la commission de gestion avec effet au 26 novembre 2020 jusqu'au terme de la présente législature 2016 - 2021.

Préavis no 27 relatif au budget de l'exercice 2021

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- le projet de budget de l'exercice 2021 tel que présenté par le comité de direction.

Comité de direction

Composition

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervais, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu, municipale, Dully remplacée le 9 juillet 2020 par M. Claude Molteni, municipal à Dully
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eric Chesaux, syndic, Longirod
	M. Yves Ravenel, syndic, Trélex remplacé le 9 juillet 2020 par M. Cédric Marzer, municipal à Trélex
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de direction s'est réuni à 12 reprises en 2020. Les séances des mois d'avril et de mai ont été annulées en raison de la pandémie.

Activités du Comité de direction

Ses principales occupations furent les suivantes :

Régionalisation de la station d'épuration

Position de la Ville de Nyon

Le préavis de la Municipalité de Nyon concernant une demande de crédit de CHF 6'911'100.- pour la demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique a été porté à l'ordre du jour de la séance du 9 novembre dernier du Conseil communal nyonnais.

En date du 19 novembre dernier, la Municipalité de Nyon adressait à notre Comité de direction la correspondance suivante :

*Monsieur le Président du Comité de direction,
Messieurs les membres du Comité de direction,*

Comme nos représentants vous en ont informé dès le lendemain de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2020, notre organe délibérant a pris la décision de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration, en octroyant à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 6'911'100.- TTC demandé à titre de montants compensatoires.

Il a toutefois amendé la décision soumise en précisant que « le versement du crédit ne sera réalisé qu'après l'acceptation du PA du Lavasson, et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies recours ».

La question de la légalisation du terrain a en effet été au cœur des débats : le lancement de ces travaux avait été annoncé depuis plusieurs années, et notamment dans le préavis N°262 d'avril 2016, qui octroyait au projet de régionalisation un crédit d'étude de CHF 120'000.- dont les objectifs comprenaient, de manière très explicite ce point : « [..] engagement d'un changement d'affectation du terrain du Lavasson pour réaliser le projet (y compris étude d'impact environnemental) ».

Par conséquent , tout en restant fortement convaincu par l'aspect régional du projet - le vote final l'a démontré - notre organe délibérant a unanimement considéré que le retard pris sur ces travaux, les procédures et la durée nécessaires à l'entrée en force d'un Plan partiel d'affectation (PPA), constituaient un risque suffisant pour conditionner l'octroi du crédit nyonnais - et donc le financement de nouvelles études - à l'aboutissement de cette démarche. En revanche, le solde du précédent préavis (262/2016) pourrait évidemment être utilisé pour participer, comme convenu, au financement de la légalisation du terrain du Lavasson.

Dans une même prise en compte du risque que la Commune de Gland ne soit pas en mesure de légaliser le terrain dans un horizon-temps acceptable, notre Conseil a émis le souhait qu'un « plan B » situé sur le territoire nyonnais soit tout de même étudié.

Ainsi, la Municipalité se trouve désormais dans une position particulière : elle est convaincue par la voie régionale mais doit attendre la légalisation du terrain pour engager son crédit et, de fait, reprendre la collaboration avec votre association. Elle doit en parallèle lancer des études pour vérifier la faisabilité technique, financière et temporelle d'une solution plus locale pouvant, le cas échéant, constituer une alternative au projet de STEP régionale.

Nous espérons donc que les travaux de votre association et de la Ville de Gland permettront d'entrer rapidement dans la phase suivante d'un projet dans lequel la Ville de Nyon s'est investie depuis plusieurs années, et nous réjouissons de pouvoir reprendre au plus vite la collaboration constructive avec l'APEC.

Position du Comité de Direction

Nous devons nous rendre à l'évidence que cette situation est un frein indéniable au projet de STEP régionale. Concrètement, elle fige purement et simplement la réalisation d'une station d'épuration régionale unique. En outre, la position de la Ville de Nyon n'offre aucune garantie quant à sa participation ultérieure à la régionalisation de l'épuration.

Ainsi que nous l'avons répété à maintes reprises, notre station d'épuration est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer ces prochaines années. Les divers préavis qui ont été soumis dernièrement permettent les entretiens nécessaires et indispensables, le remplacement d'installations afin que nous puissions respecter les dispositions en matière de traitement des eaux usées. Or, cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment.

Dès lors, nous ne pouvons patienter jusqu'à connaissance d'une décision définitive des autorités nyonnaises laquelle concernera également l'AEB, les communes de Gingins, Chésérax et éventuellement celle de Prangins.

Au vu de ce qui précède, le comité de direction proposera, au début 2021, par voie de préavis, l'abandon du projet de construction d'une station d'épuration régionale unique de 120'000 EH au profit d'une station d'épuration correspondant aux besoins des 21 communes de notre association.

La position du comité de Direction n'est pas un choix. Elle est la conséquence des conditions émises par les autorités nyonnaises.

Les travaux d'entretien et de rénovation

Révision des citernes de chlorure ferrique

Nous disposons de :

- 2 citernes de 6'000 litres de chlorure ferrique au sous-sol pour doser le produit dans les 2 bassins biologiques.
- 4 containers de 1'000 litres de chlorure ferrique à côté du local dégrillage pour doser le produit en amont des décanteurs primaires. Ceux-ci étaient initialement provisoires afin d'effectuer des essais. Ces essais étant concluant, nous utilisons cette installation en permanence.



La DGE a sollicité un contrôle de ces citernes. Il convient de rappeler que, selon la loi sur les produits chimiques, ce contrôle est obligatoire tous les 10 ans.

Un devis a été sollicité auprès de deux entreprises spécialisées pour une révision de celles-ci. Ces offres sont comprises entre CHF 27'500 et CHF. 32'700.-.

Au vu de ces coûts, le comité de direction a renoncé à la révision des citernes actuelles. Par contre, il a décidé de remplacer les deux installations par la pose d'une citerne d'une capacité de 25 m³ à double paroi ne nécessitant pas la pose d'un bac de rétention. Celle-ci sera placée à l'endroit des deux citernes au sous-sol du bâtiment de déshydratation des boues.

Cette solution aura également pour avantage d'augmenter la capacité de stockage, de réduire le nombre de transports par camions et d'ainsi réaliser une économie annuelle de l'ordre de CHF 4'000.--.

Défini sur la base de devis, le coût est estimé à CHF 63'000.- HT. Son financement s'effectuera par le biais du budget annuel.

Rénovation du Strainpress - Préavis no 26

Depuis 2007, la STEP est équipée d'un strainpress placé avant le pré-épaississement des boues qui permet de filtrer et d'extraire : cheveux, fibres et autres menus déchets. Cette installation permet de régler notamment les problèmes de fonctionnement des pompes du pré-épaississement et de digestion. En effet, ces cheveux et autres fibres s'agglutinaient et bloquaient celles-ci. Pour rappel, nous récupérons annuellement 30 tonnes de déchets.

Cette rénovation comprenant la remise à neuf de la vis de pressage, de la vis de tamisage, le remplacement du tamis, du panier de la zone de pressage, etc. a été réalisée en septembre dernier.



Remplacement des vis de relevage des boues biologiques - Préavis no 21

Les deux vis de relevage des boues biologiques sont situées au milieu de l'installation entre les deux grands bassins circulaires. Il s'agit de vis d'Archimède permettant la recirculation des boues dans les bassins de la biologie qui assure la dégradation de la pollution dans le cycle de l'eau.

Ces deux parties mécaniques, datant de l'origine de la station d'épuration (1980), ont déjà été révisées et contrôlées par le passé. S'agissant d'éléments indispensables au bon fonctionnement de l'installation et à la qualité des eaux, ces dernières ont été remplacées.



Rénovation du tableau synoptique - Préavis no 26

Le tableau en activité depuis la mise en service de la station d'épuration n'était plus fiable. En effet, celui-ci notifiait très régulièrement des alarmes liées à des pannes inexistantes des installations. Il a été remplacé par les écrans informatiques ci-dessous.



Remplacement des disques biologiques par des lits fluidisés - Préavis no 19

S'agissant d'équipement électromécanique, la durée de vie de ce dernier est de l'ordre de 15 à 20 ans. Etant déjà en service depuis 19 ans, le CODIR a cherché auprès de différents distributeurs une solution pour procéder à leur entretien sachant que le fournisseur des disques actuels avait fait faillite.

Malheureusement, ses démarches se sont révélées infructueuses car aucun autre disque biologique n'est proposé sans devoir réaliser une modification importante de l'infrastructure existante. De plus, ce système est abandonné dans les nouvelles stations d'épuration au profit d'autres technologies.

Le CODIR a donc décidé d'opter pour une transformation de ces bassins en lits fluidisés permettant, par une transformation relativement mineure, de répondre à nos besoins et d'augmenter quelque peu la capacité de notre biologie.



Organisation de la sécurité dans le périmètre de la STEP

En sa qualité d'employeur, l'APEC, par l'intermédiaire du comité de direction, demeure responsable de la sécurité de ses collaborateurs sur le site de la station d'épuration et lors des travaux sur les réseaux de collecteurs intercommunaux.

Une société spécialisée dans ce domaine a été mandatée pour entreprendre une étude de la gestion de la sécurité sur le périmètre de la STEP.

Sur les bases de ce rapport, le comité de direction a émis des directives de sécurité à l'intention du personnel.

Outre les règles usuelles préconisées par la SUVA, cette étude a permis de répertorier en différentes zones ATEX (Atmosphères Explosives) le périmètre de la STEP dans le cadre de la prévention des explosions.

Cette classification a permis d'identifier les emplacements dans lesquels les sources d'inflammation effectives doivent être empêchées, ainsi que la probabilité de la formation de mélanges explosibles lors de la fabrication, de la mise en œuvre, du traitement, du stockage et du transport de gaz inflammables.

Les caractéristiques de ces zones ATEX sont les suivantes :

Zone 1

Emplacement où une atmosphère explosive consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal.

Zone 2

Emplacement où une atmosphère explosive consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Zone 20

Emplacement où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles est présente dans l'air en permanence, pendant de longues périodes ou fréquemment.

Zone 22

Emplacement où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal, ou, si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Les directives pour les zones ATEX

Celles-ci sont les suivantes :

- l'utilisation obligatoire des détecteurs de gaz pour les travaux en zones présentant des dangers d'explosion ou d'intoxication ;
- l'utilisation du matériel « EX » (équipements certifiés ATEX pour les atmosphères explosives) pour les zones présentant un danger d'explosion.

Accès à la STEP - pose d'une barrière télécommandée

Dans le cadre de cet audit sur la sécurité à l'intérieur du périmètre, il a été préconisé la pose d'une barrière afin de maîtriser l'accès à la STEP.



Diagnostic pour grands consommateurs d'énergie

Notre association est identifiée, par la DGE, en tant que grand consommateur d'énergie en raison de sa consommation électrique. Par conséquent, nous sommes soumis à l'obligation d'effectuer un audit énergétique. Cet audit, subventionné par le canton, est en cours de réalisation.

De nombreuses pistes peuvent être abordées dans le cadre de cette étude. Cependant au vu de l'avenir de cette station, il convient de tenir compte de cette situation afin de limiter notre engagement financier dans ce domaine.

Dès lors, les mesures suivantes ont été retenues :

- amélioration du système de digestion ;
- remplacement des moteurs des vis de relevage ;
- optimisation de la courbe de chauffe des bâtiments ;
- assainissement de l'éclairage ;
- modification de la teneur en oxygène des bassins biologiques.

Entretiens des installations et des collecteurs

Réseau intercommunal des collecteurs

Nous procédons aux relevés GPS de tous les regards de l'APEC afin de compléter les données de notre réseau. Cette démarche s'effectue sur plusieurs années.

Cette année, nous avons procédé au curage complet du secteur comprenant les communes suivantes : Gland-Dully-Bursinel-Luins-Vinzel-Bursins-Gilly.

Stations de pompage (STAP) et bassins de rétention

En sus des entretiens courants des stations de pompage, nous avons effectué les travaux spécifiques suivants :

STAP de la Dullive - Travaux urgents

Lors de travaux usuels d'entretien de cette station de pompage, nous avons constaté que :

- Les pompes ne sont plus fixées au sol (dans la fosse) avec le risque qu'elles tournent sur elle-même.
- La configuration actuelle de cette station ne permet pas l'arrêt ou la déviation des écoulements alimentant cette station en provenance de Bursinel-Dully et de Gland.

Dès lors, il importe que nous puissions intervenir au sec au fond de la fosse. Il convenait donc de stopper provisoirement l'arrivée des eaux usées en provenance de Bursinel-Dully et de Gland.

Il n'y a aucun problème pour l'arrivée des eaux usées de Dully - Bursinel car nous sommes équipés d'un bassin de rétention et d'une vanne de fermeture.

Par contre, du côté de Gland, les eaux usées se déversent directement dans la fosse de pompage et nous ne disposons pas d'une vanne de fermeture.

Nous avons dû procéder en urgence à la construction d'un regard et à la pose d'une vanne à l'extérieur de ladite station sur le collecteur en provenance de Gland pour by-passer et stopper l'arrivée des eaux usées provenant du "Golf", de "la Réserve" et de "La Falaise" dans cette nouvelle fosse de pompage et la rediriger dans le bassin de rétention déjà existant coté Dully à l'aide d'une pompe.



STAP le Vernay

- Achat d'une pompe de réserve.
- Révision d'une pompe et d'un moteur.
- Remplacement des clapets anti-retours.
- Nous avons rajouté des compensateurs sur la tuyauterie pour diminuer les vibrations sur les conduites et la mécanique afin d'améliorer la fiabilité de l'ensemble.

Visite préfectorale - Cour des comptes

Nous avons eu l'inspection de M. le Préfet le 9 septembre dernier ainsi que celle de la Cour des comptes avec comme sujet principal l'application du PGEEi.

Un peu d'histoire

Notre association fête ses 50 ans

Quelques rappels historiques :

3 mars 1970

Création de l'APEC par l'adoption des statuts qui associent six communes : Begnins, Coinsins, Duillier, Genolier, Gland et Vich. Communes désireuses d'unir leurs efforts pour l'épuration de leurs eaux.

1976 - Début des Travaux de construction de la STEP



27 septembre 1978

La foi qui animait les pionniers de cette association s'est communiquée d'années en années à d'autres. Le but était d'expliquer, d'encourager, de convaincre les autres communes de ce même bassin versant à unir leurs efforts pour l'épuration des eaux dans une station centrale, afin d'éviter la prolifération de stations autonomes qui n'auraient jamais pu atteindre les résultats que nous sommes en droit d'attendre d'une installation centralisée.

Ces fructueuses démarches ont suscité l'adhésion de onze nouvelles communes à l'APEC à savoir :

Arzier, Le Muids, Bassins, Bursinel, Bursins, Dully, Givrins, Luins, Saint-Cergue, Trélex, le Vaud et Vinzel.

Choix du signe APEC.

30 août 1980

Inauguration de la station d'épuration.

1er décembre 1993

Adhésion de la commune de Longirod.

7 décembre 1994

Adhésion de la commune de Marchissy.

23 octobre 2000

Agrandissement de la STEP de 14'000 EH à 35'000 EH.

21 octobre 2003

La step obtient de la Confédération "La Médaille d'Eau", décernée aux STEP actives dans le domaine de l'énergie.

8 novembre 2007

Adhésion de la commune de Gilly.

6 novembre 2008

Adhésion de la commune de Burtigny.

Et notre station d'épuration a 40 ans

1^{er} juillet 1980

Mise en service de la station d'épuration.

30 août 1980

Inauguration de la STEP.

Journal de Nyon du 3 septembre 1980.



La STEP de Gland (enfin) inaugurée DOUZE ANS DE TRAVAUX POUR UNE «PREMIÈRE» SUISSE

Après douze années d'études et de travail, enfin, l'apothéose... L'inauguration d'un ouvrage considérable, le premier en Suisse réunissant 17 communes, la station d'épuration de l'Association intercommunale de La Côte, a eu lieu samedi dernier.

Ce ne sont pas moins de 173 invités, autorités de Berne, de Lausanne, syndics des communes membres, municipaux, ingénieurs, etc., que le président du Conseil intercommunal, M. Paul Bosson, également syndic de

Genolier eut le plaisir d'accueillir vers 10 h. 30, à « La Dullive ». Après avoir salué la présence de MM. Marcel Blanc, conseiller d'Etat, Pedroll, directeur de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, Jean-Pierre Guignard, chef de la section assainissement de l'office cantonal de la protection des eaux du canton de Vaud, M. Bosson, donna tout de suite le ton de cette manifestation qui s'est voulue joyeuse, plaisante, en prononçant un laus d'accueil plein d'humour.

La fanfare de Gland, sous la direction de M. Rothlisberger, agrémenta la journée de ses harmonies. M. Camille Rey, syndic de Gland et président du comité de direction de l'APDEC, débuta officiellement la visite des installations en coupant le ruban vert et blanc de l'entrée de la station.

IMPRESSIONNANT

Impressionnant complexe que celui réalisé à Gland : puissants « turbo-

flocs », que la plupart des invités voyaient fonctionner pour la première fois, locaux divers, déshydratations des boues, etc. La bienfaisance, l'impeccable finition de chaque bâtiment, « briqué » jusqu'au dernier bouillon, ont surpris considérablement ; en effet, à peine pensait-on que l'on était dans une station d'épuration, alors qu'aucun bruit, aucune odeur ne provenaient des eaux usées ; au contraire, la vue s'étendait vers le gazon verdoyant,

tout neuf, les fleurs, les teintes bien choisies de ce complexe.

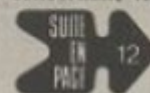
Après un apéritif, servi à La Dullive, les invités se rendirent à la grande salle du bâtiment communal, pour le déjeuner officiel. La première allocution fut celle de M. Camille Rey : « Ouf, enfin, c'est fini ! Notre station, que l'on devrait baptiser Désirée, est enfin en service ! Je voudrais saluer tous nos hôtes, plus particulièrement le conseiller d'Etat Marcel Blanc, qui a bien voulu nous honorer de sa présence. Un salut particulier à nos préfets (...) et à M. Pedroll, qui a bien voulu quitter la ville fédérale et consacrer sa journée à notre manifestation. » Et M. Rey de poursuivre : « Dans cette salle se trouve une personne que je voudrais saluer tout particulièrement ; je le fais avec émotion, j'ai cité Louis Rochaix, qui est le « père » de notre station et qui, s'il n'avait été atteint dans sa santé, aurait poursuivi les travaux qu'il a « passés » à MM. Grillet et Nickli, ses successeurs ; c'est M. Nickli, ingénieur qui a repris le flambeau ! »

UNE AVENTURE

M. Nickli, principale cheville ouvrière et responsable de l'œuvre, fut particulièrement mis à l'honneur en ce jour. Lui-même fit un historique succinct de l'aventure STEP, donna quelques chiffres concernant les



Sous les yeux réjouis du préfet Prélaz, du syndic Bosson et du conseiller d'Etat Marcel Blanc, le syndic de Gland, M. Camille Rey, coupe le ruban. (photos ol'higueras)



Administration générale

Informatique

Depuis l'introduction de l'informatique au sein de l'administration communale de Gland, nous utilisons son logiciel ERP Citizen pour la comptabilité et les salaires.

Par correspondance du 12 juin 2020, la Municipalité de Gland nous a informés qu'elle a décidé de remplacer prochainement l'ERP (Enterprise Resources Planing) actuel « Citizen » par une autre solution. C'est pourquoi le contrat qui lie l'administration communale avec leur prestataire actuel a été résilié avec effet au 30 juin 2021.

Au vu de ce qui précède, il importe que nous puissions disposer d'un logiciel ERP indépendant avec effet au 1er janvier 2021. Ainsi, nous maintiendrons l'utilisation du logiciel Citizen comprenant un programme comptable, la gestion des salaires et des créanciers avec l'hébergement chez ce prestataire.

Ressources humaines

Personnel - situation au 31 décembre 2020

M. Alain Meylan, chef d'exploitation, MM. Georges Chaumont, Jean-Yves Vuilliomenet, Michel Bardet, José Duran.

L'année 2020 marque les 10 ans de service de M. Alain Meylan.

COVID19 - Plan de pandémie STEP

L'office fédéral de la santé publique a publié un guide sur la façon d'établir un plan de continuité en cas de pandémie.

Ce document décrit les mesures à prendre pour protéger le personnel d'une infection et maintenir l'activité de l'entreprise en cas de pandémie.

Ces mesures visent à :

- protéger la santé, en réduisant le risque d'infection des collaborateurs ;
- assurer la sécurité de l'entreprise, en préservant ses fonctions clés ;
- organiser la planification des ressources, en fournissant celles-ci en quantité suffisante pour que les unités organisationnelles puissent jouer leur rôle dans la lutte contre la pandémie et ses conséquences ;
- développer les compétences, en préparant au mieux les collaborateurs aux tâches qui leur incomberont pendant la pandémie.

Evaluation des risques et des mesures à prendre

La présence sur le site de tous nos collaborateurs est indispensable au bon fonctionnement de la station d'épuration ceci 24 heures sur 24 heures.

Nous avons évalué les risques pour le personnel sur et hors du site et défini les mesures à prendre :

Risque d'infection	Contacts	Mesures
Moyen	Contacts avec plusieurs personnes (entreprises externes) Contact avec les collaborateurs bureau - cafétaria - vestiaire	Port du masque à l'intérieur du bâtiment administratif Maintenir la distance de 2 m. Lavage et désinfection des mains Gants jetables
Elevé	Contacts avec l'extérieur - hors du site - domicile	Mesures individuelles selon les règles préconisées par le Conseil fédéral et l'office de la santé publique.

Formation du personnel

Le personnel n'a participé à aucune journée technique en raison de la pandémie. La journée du bilan de l'épuration vaudoise (DGE) n'a pas eu lieu.

MM. Michel Bardet et José Duran ont suivi 5 jours de formation pour la préparation aux examens destinés à obtenir l'autorisation de raccorder ou de remplacer les matériels électriques raccordés à demeure ou destinés à l'être ceci sur les installations électriques à basse tension.

Les examens sont programmés en 2021.

En outre, M. José Duran a obtenu son permis de cariste.

Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations. L'année 2020 fut difficile et compliquée. Grâce à leurs excellents états d'esprit, leurs compétences, nos collaborateurs ont pu assurer l'exploitation de la STEP durant cette pandémie tout en participant aux importants travaux de rénovation de celle-ci.

Quelques chiffres

Les faits marquants

	2019	2020
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'109'126 m ³ 8'518 m ³	3'190'621 m ³ 8'741 m ³
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	127.3 t.	146 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	8 m ³	12,9 t.
Matières grasses (fosse à graisse)	13.5 t.	9 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2019	2020
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	19'098 m ³ 52 m ³	22'303 m ³ 61 m ³
Boues déshydratées pour incinération (traitées jusqu'à 35%)	697.8 t.	582 t.

Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	256 t.	300 t.
Gaz de digestion	2019	2020
Quantité totale du biogaz produit	367'791 m ³	505'635 m ³
Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	366'827 m ³	504'423 m ³
Quantités brûlées par la torchère	964 m ³	1'212 m ³
Energie	2019	2020
Consommation d'énergie électrique totale	1'220'625 kWh	1'257'528 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	581'609 kWh	548'858 kWh
Consommation de mazout	139'559 litres	136'668 litres
Pluviométrie	2019	2020
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'284 mm	1'118 mm
Rendement en %	Normes	Rendement total Step
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	>90 %	96 %
Demande chimique en oxygène (DCO)	>85 %	91 %
Phosphore total (Ptot)	>95 %	94 %

Résultat des analyses

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à **11** analyses de contrôle. Celui d'avril a été supprimé en raison du COVID19.

Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales à l'exception de :

- 4 x MES (en dessus de 15 mg/l)

- 2 x DBO5 (en dessus de 10 mgO2/l)
- 5 x DCO (en dessus de 45 mgO2/l)
- 2 x Ptot (en dessus de 0.50 mg/l)
- 6 x rendement Phosphore (en dessous de 95 %)

Il importe de rappeler que la DGE a revu, depuis mai 2016, ses exigences à la hausse sur les paramètres de DCO (Demande Chimique en Oxygène) et il est difficile de respecter celles-ci en toute circonstance pour une ancienne STEP.

D'autre part, avec les travaux de maintenance effectués durant cette année (finalisation mise en service des digesteurs, transformation des disques biologiques en lits fluidisés, remplacement des vis de recirculation, remplacement de l'automatisme et supervision de pré-traitement), la chaîne de traitement a été passablement bouleversée cette année.

Le rendement élevé demandé par le canton pour le traitement du phosphore dans notre STEP n'a pas été atteint, mais se situe tout de même en dessus de la moyenne vaudoise.

Bilan annuel des boues et déchets

En 2020, nous avons livré une partie de nos boues déshydratées à Vidy lors des travaux finaux du digesteur 2 et durant les phases d'entretien du sécheur. Une grande partie a été séchée et livrée en cimenterie.

2020 : 300 tonnes de boues séchées + 582 t. de boues déshydratées ;

2019 : 256 tonnes de boues séchées + 698 t. de boues déshydratées + 2'239 t. de boues liquides

2018 : 392 tonnes de boues séchées + 338.5 t. de boues déshydratées + 360 t. de boues liquides

2017 : 390 tonnes de boues séchées + 136.7 tonnes de boues déshydratées

2016 : 527 tonnes de boues séchées

Traitement des déchets

La quantité des déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin installé sur le circuit des boues ne cesse d'augmenter :

2020 : 146.0 tonnes

2019 : 127.3 tonnes

2018 : 118.1 tonnes

2017 : 108.5 tonnes

2016 : 87.2 tonnes

La retenue des petits déchets dans le circuit des boues est en augmentation de 6,27 tonnes grâce au tamiseur fin.



L'utilisation de lingettes humides demeure un fléau en constante augmentation. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population au tri et à l'élimination des différents déchets.

Bilan énergétique

Production électrique de la Step (kWh)

Après 2 années de travaux de maintenance sur les digesteurs, nous avons retrouvé une production de biogaz normale. Ainsi, la production d'électricité a nettement augmenté par rapport à 2019.

2020	2019	2018	2017	2016
915'768	664'785	668'536	857'813	847'351

kWh refoulés sur le réseau (kWh)

Nous avons refoulé plus d'électricité sur le réseau (+ 28'344 kWh).

2020	2019	2018	2017	2016
47'164	18'820	20'872	41'732	22'152

Achat électricité à la SEIC (kWh)

L'achat d'électricité a fortement diminué (- 185'736 kWh).

2020	2019	2018	2017	2016
388'924	574'660	596'064	296'958	320'368

Total kWh utilisés à la STEP

La consommation totale est en légère augmentation (+ 3.0 %).

2020	2019	2018	2017	2016
1'257'528	1'220'625	1'243'728	1'113'039	1'112'795

Total kWh utilisés pour la biologie

La consommation électrique pour détruire la matière organique a diminué (- 5.6 %)

2020	2019	2018	2017	2016
548'858	581'609	577'626	545'284	524'009

Total kW de pointe

Demeure stable.

2020	2019	2018	2017	2016
563	610	602	583	559

Taux de couverture (%) en électricité produite par la STEP (CCF)

Le taux de couverture a fortement progressé.

2020	2019	2018	2017	2016
72.8	54.5	53.8	77.1	76.1

Biogaz (m³)

Nous avons retrouvé une bonne production de biogaz.

2020	2019	2018	2017	2016
505'635	367'791	380'053	468'371	459'905

Torchère (m³)

La torchère a peu fonctionné.

2020	2019	2018	2017	2016
1'212	964	8'220	212	28

Mazout (litres)

La consommation correspond à l'année précédente.

2020	2019	2018	2017	2016
136'668	139'559	163'478	135'607	117'031

Eaux (m³)

Diminution de la consommation d'eau.

2020	2019	2018	2017	2016
33'209	39'033	36'496	24'282	22'152

Chlorure Ferrique (FeCl₃) (tonne) (Produit pour éliminer les phosphates)

Nous avons utilisé plus de produit durant la période liées aux travaux importants sur la biologie pour assurer un bon traitement de l'eau.

2020	2019	2018	2017	2016
462	409	465	427	389

Floculant (kg) (Produit permettant la séparation de la boue et de l'eau)

La consommation est à l'image des 2 dernières années.

2020	2019	2018	2017	2016
10'591	9'131	10'778	7'589	7'590

Quelques remarques

L'avenir de la station d'épuration actuelle

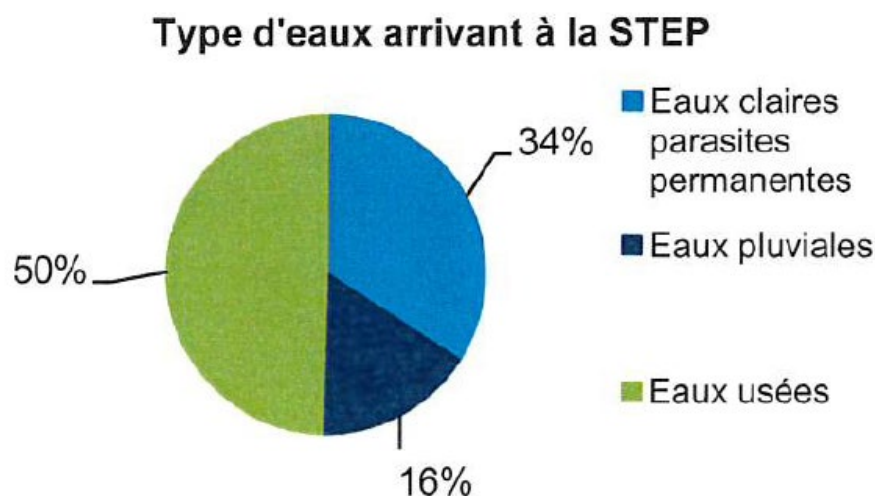
La mise en service de la nouvelle station d'épuration n'interviendra pas avant 2025-2026. Or, notre station d'épuration est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer pendant ce laps de temps.

Pour faire face à cette situation, il importe que nous puissions exécuter les entretiens, le remplacement de nos installations dont certaines sont en activité depuis 1980. Ainsi, de nouveaux investissements seront encore envisagés en 2021.

Les eaux parasites & les eaux pluviales

En outre, nous demandons aux communes de poursuivre leur effort pour avancer dans leurs travaux de mise en séparatif car nous arriverons à saturation malgré les engagements financiers consentis pour l'entretien et la rénovation de nos installations.

Le rapport de la DGE concernant les débits en entrée de STEP est révélateur. Il fait clairement apparaître 34% d'eaux claires permanente et 16% d'eau pluviale.



Conclusions

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de prendre connaissance des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :  Y. Reymond



Le secrétaire :  D. Gaiani

Gland, le 2 avril 2021.